

Les résultats de la douane dans la lutte contre les contrefaçons

1. Les résultats de l'année 2007

Au niveau européen, les saisies douanières n'ont jamais été aussi nombreuses, avec 43 000 cas enregistrés, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2006 (37 000 cas). Au total, 79 millions d'articles ont été saisis, marquant un recul important par rapport à l'année 2006 (128 millions). Cette diminution est due à la moindre quantité d'articles saisis dans deux secteurs, les CD/DVD et les cigarettes. Mais parallèlement, ces chiffres marquent l'évolution inquiétante de la contrefaçon pour la santé et la sécurité des consommateurs avec une augmentation de 264 % dans le domaine des cosmétiques et produits de soins, 98 % dans le domaine des jouets, 62 % dans le domaine des produits alimentaires, 62 % dans le domaine des équipements informatiques, et 51 % dans celui des médicaments.

Pour ce qui concerne la France, les services douaniers ont intercepté, durant l'année 2007, 4,6 millions d'articles, auxquels il faut ajouter les contrefaçons de cigarettes. Il s'agissait pour l'essentiel de contrefaçons de marque, d'une valeur estimée à plus de 401 millions d'euros sur le marché intérieur. Le nombre de constatations réalisées par les services douaniers se porte à un niveau jamais atteint, passant de 12 935 en 2006 à 15 357 en 2007 (+ 19 %). Le nombre de saisies réalisées dans le fret express ou postal, principal vecteur d'acheminement des contrefaçons achetées sur Internet, a augmenté de 225%. La Chine (Hong-Kong compris) demeure le pays d'origine prédominant des contrefaçons : 80 % des articles saisis dont l'origine a été déterminée, étaient originaires de ce pays.

Hors cigarettes, la majeure partie des contrefaçons saisies est constituée de produits textiles (vêtements, accessoires du vêtement, linge de maison). Les 1 094 228 produits textiles saisis représentent ainsi près de 24 % de l'ensemble des contrefaçons saisies par la douane. Les saisies de chaussures, en particulier de sport, ont également progressé pour représenter 12 % des marchandises saisies. L'année 2007 a également été marquée par une série de saisies de contrefaçons d'articles commémoratifs de la Coupe du monde de rugby.

Les saisies de contrefaçons de pièces détachées automobiles ont augmenté : 8 950 articles contrefaisant diverses pièces détachées de véhicules automobiles ont ainsi été découverts par la douane (contre 8 213 articles en 2006). En matière de médicaments, 781 761 contrefaçons ont été saisies en 2007, soit plus de 30 % de plus qu'en 2006. Ces constatations ont principalement porté sur de faux comprimés de « Viagra ».

2. Les tendances pour l'année 2008

A l'issue des 10 premiers mois de 2008, les contrôles douaniers ont abouti à une **augmentation significative des quantités saisies** par rapport à la même période en 2007 (+45,6 %). Le nombre de constatations est relativement stable.

Période	Nombre de constatations	Quantités saisies
10 premiers mois 2007	13 346 (13 427 avec tabacs)	3 609 188 (4 546 353 avec tabacs)
10 premiers mois 2008	13 728 (13 846 avec tabacs)	5 153 616 (6 620 214 avec tabacs)

La mobilisation des services douaniers s'est notamment traduite par des contrôles accrus durant la période estivale afin de lutter contre « le tourisme de la contrefaçon ».

46 263 contrôles ont été ainsi réalisés cette année au cours de la période estivale, dont certains en collaboration avec d'autres services, principalement la DGCCRF et, dans une moindre mesure, la gendarmerie. Ces contrôles ont permis d'effectuer 3 768 constatations, de saisir 777 355 articles de contrefaçon (dont 5 444 produits liés aux jeux Olympiques de Pékin et 81 673 à l'Euro 2008), d'interpeller 2 127 personnes et de démanteler 16 réseaux.

3. Quelques saisies marquantes de l'année 2008

* En février, les services douaniers du Havre ont réalisé deux saisies de savonnettes contrefaisant des marques de fabricants de produits cosmétiques. Au total, plus de 244 000 savonnettes ont été saisies pour une valeur de près de 300 000 euros.

* Entre le 21 mai et le 4 juin, les agents des douanes de Lyon ont intercepté plus de 35 000 objets contrefaisant différentes marques de luxe dans des colis faisant l'objet d'envois en fret express.

* Le 18 juin, les agents de la brigade des douanes de Saint-Aybert (Nord) ont réalisé une saisie de 58 448 parfums contrefaisant, notamment, les marques Cacharel, Mugler, Givenchy, Kenzo, Gaultier et Carolina Herrera. La valeur des marchandises de fraude est estimée à plus de 3,6 millions d'euros.

* Au mois de juillet, les agents de la direction des douanes et droits indirects de Roissy ont intercepté 21 572 produits électroniques (barrettes de mémoire, lecteurs MP3 et MP4, écouteurs et batteries pour ce type de lecteurs, cartes mémoires et clés USB) contrefaisant les marques Kingston, Sony, Nokia, Nintendo et BMW. La valeur de l'ensemble de ces marchandises, est estimée à près de 1,8 million d'euros.

* En août, les douaniers du Havre ont réalisé deux saisies consécutives de plus de 118 000 contrefaçons de parfums et de savons sur le port du Havre. Leur valeur sur le marché de l'authentique est estimée à près de 2,5 millions d'euros. Les objets contrefaisaient différentes grandes marques de parfums et de savons, dont Boss, Issey Miyake, Kenzo. Près de 38 000 contrefaçons de vêtements de sports ont également été découvertes dans ces conteneurs en provenance de Chine.

* Au mois d'août également, les agents de la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), ont intercepté 113 000 contrefaçons, dont une grande majorité de jouets, dans la région lyonnaise. Une dizaine de marques étaient concernées, parmi lesquelles Yu Ghi Ho, Spiderman, Superman, Batman, Dora l'exploratrice, Dragon Ball Z et Sony Playstation. La valeur de ces marchandises est estimée à plus de 375 000 euros.

* En septembre, les agents de la brigade des douanes de Gennevilliers ont pu procéder à une saisie de 104 388 piles contrefaisant les marques Duracell et Panasonic, ainsi que 16 646 briquets contrefaisant la marque FIFA, mais aussi 627 jouets et 84 porte-clés contrefaisant la marque Hello Kitty. Ces marchandises, interceptées à la suite d'un contrôle sur un marché des Hauts de Seine, ne répondaient manifestement pas aux normes de sécurité en vigueur et pouvaient présenter des risques sérieux pour le consommateur et pour l'environnement.

* Les 30 septembre et 10 octobre, les agents de la direction des douanes de Roissy, ont intercepté plus de 36 000 appareils électroniques de contrefaçon lors de trois contrôles. Les marchandises, dont la valeur est estimée à 457 000 euros, contrefaisaient les marques SanDisk, Kingston et Sony. Au total, plus de 5 000 cartes SD, et plus de 27 000 adaptateurs pour ces cartes, ainsi que des cartes et des barrettes mémoires. Ces chargements provenaient de Chine et de Hong Kong.